

TREGUNC



MAIRIE

TI KER

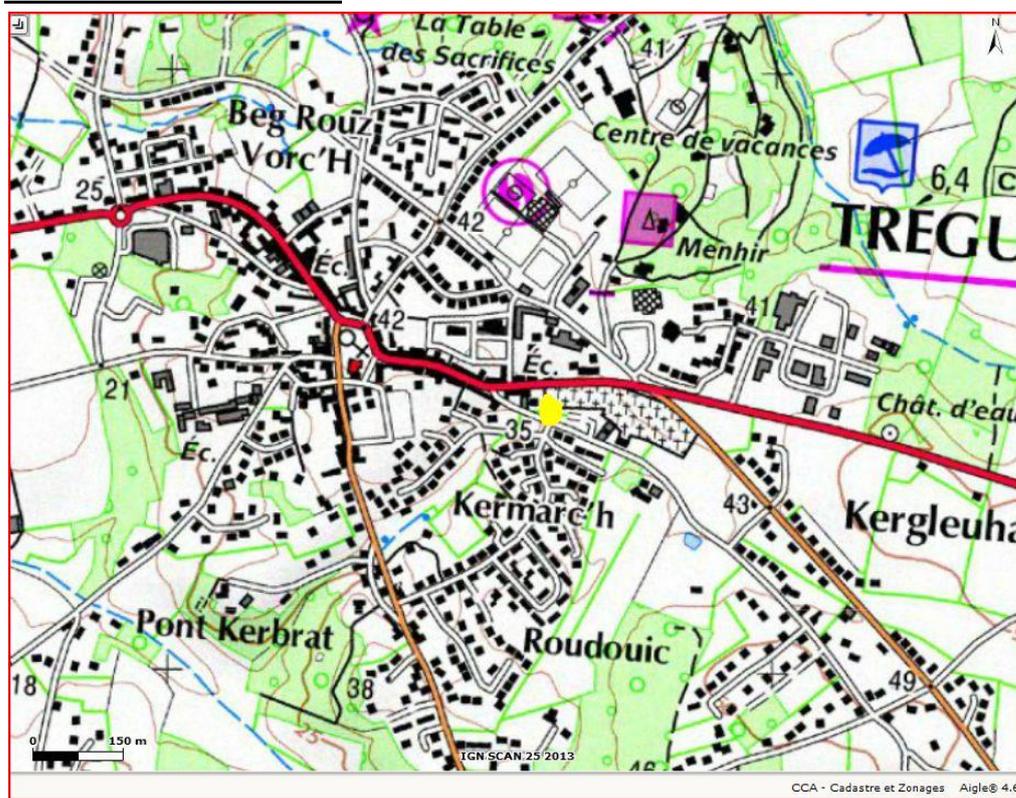
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
REFECTION DE MURS
ANNEE 2015

Lot n°1 : Réfection totale d'une partie du mur du cimetière au bourg de Trégunc.

Le descriptif est le suivant :



1) Localisation des travaux :



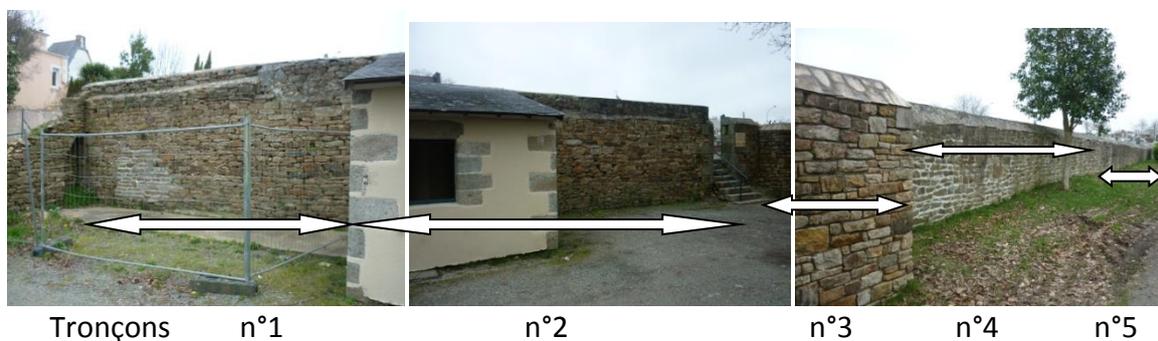
2) Description :

L'enceinte du mur du cimetière côté sud (accès par route de Kergleuhan) présente les stigmates d'une dégradation classique d'ouvrage ancien. Il s'agit d'un mur de soutènement, construit en moellons, évoluant d'une hauteur de 3,5 m dans sa partie Ouest à 1.50 m dans sa partie Est. Un bloc sanitaire y est adossé.



On distingue 5 tronçons :

- 1- De la partie Ouest (barrières Heras) jusqu' aux sanitaires publics
- 2- Des sanitaires jusqu'à l'escalier (bloc sanitaire inclus)
- 3- De l'escalier jusqu'à la fin de la première tranche de rénovation
- 4- De la fin du mur reconstruit jusqu'à 25.50 m vers l'Est – 2^{ème} tranche de rénovation (2014)
- 5- Au delà vers l'Est.



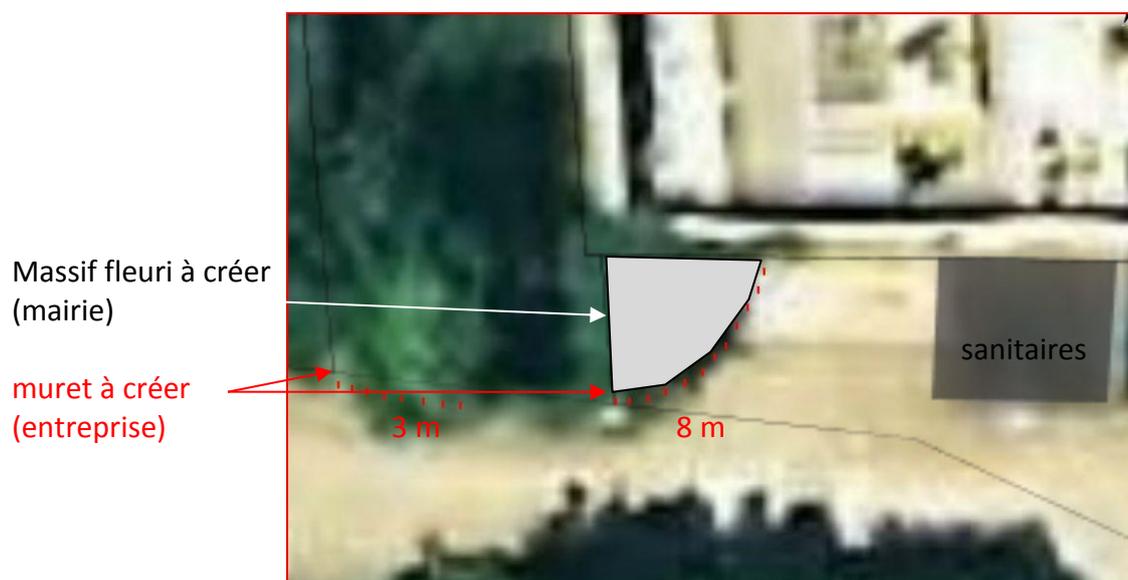
3) Les Travaux a réaliser :

- Mur du cimetière tronçon n°1

- Un huissier de justice établira un constat d'état des lieux avant le début des travaux : des tombes y sont adossées.
- L'alignement se fera en décalage du mur existant, sur le même principe que les 2 tranches déjà rénovées.
- L'évacuation des matériaux non réemployés est à prévoir (terre, gravats, ...)
- Lors du terrassement, l'évacuation du volume de terre est aussi à réaliser.
- Les caractéristiques des semelles en béton armé devront répondre aux exigences du DTU 13.12 (Règles pour le calcul des fondations superficielles), DTU 13.11 (Fondations superficielles).
- Le mur conservera ses proportions d'origine.
- Élévation d'un mur intérieur de soutènement en parpaings et mortier ciment.
- Prévoir d'y incorporer des barbacanes.
- Élévation d'un mur extérieur maçonné en moellons récupérés lors de la démolition. Reprendre les caractéristiques du mur rénové (assemblage, jointoiment, chapeau maçonné en pierres débordant pour l'étanchéité du mur) (cf. annexe)
- Réaliser les enduits sur le mur intérieur en parpaings (côté)
- Recharger en matériaux (remblais, cailloux) l'allée intérieure et finition en graviers gris.
- Nettoyage du site.

● Mur extérieur au cimetière le long de la venelle

- Ce mur sera démoli et un talutage sera créé. Le candidat devra présenter une offre de démolition du mur jusqu'à 20 cm en dessous de terrain naturel côté venelle.
- Le candidat présentera une variante consistant en la démolition du mur et la réutilisation des pierres pour réaliser un muret de soutènement de 60 cm de hauteur et environ 11 m de long, en arc de cercle comme suit :



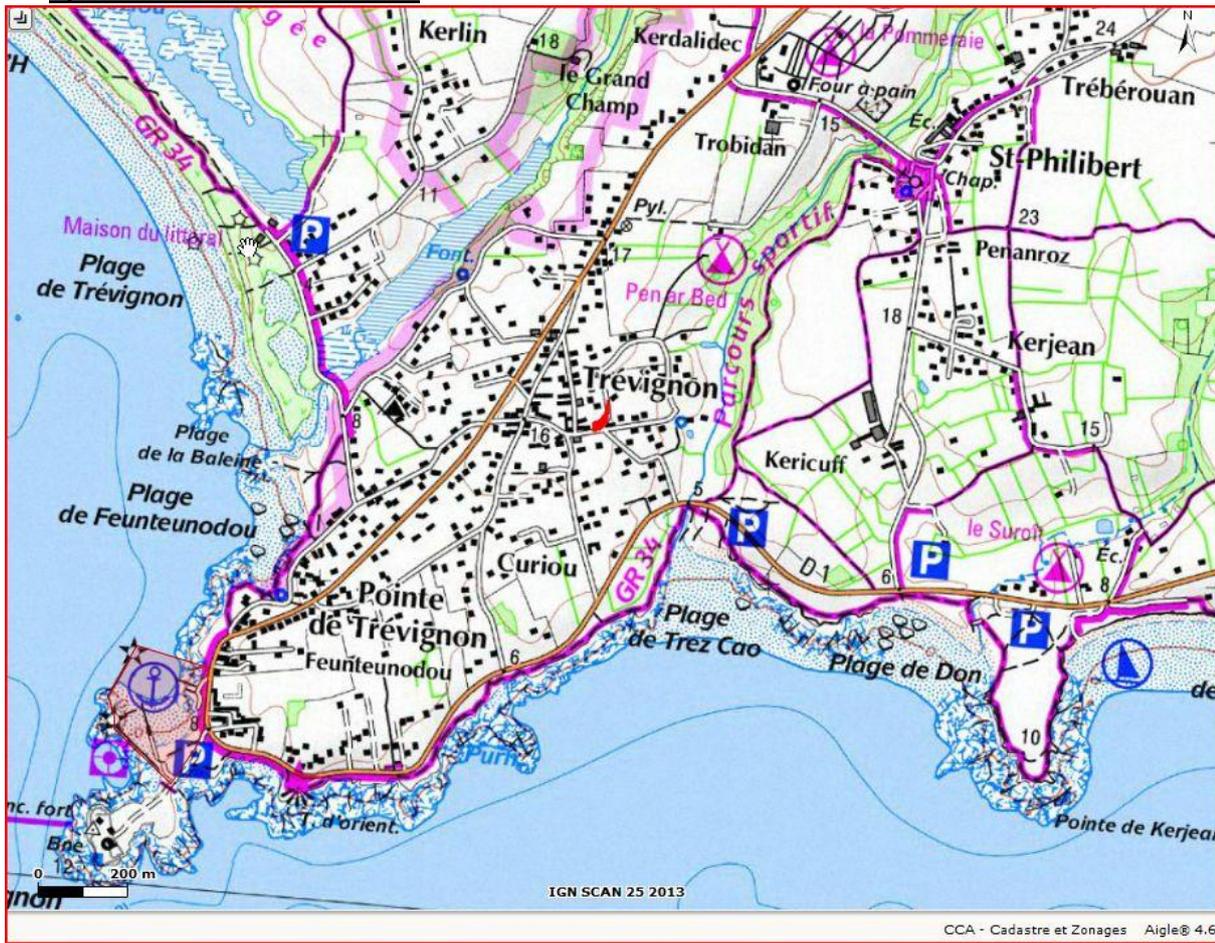
- Le service espaces verts assurera dans les 2 cas le talutage ou le remblai de l'espace et son fleurissement.

● **mur du cimetière tronçon n°2**

- Rejointoiement du dessus du mur.

Lot n°2 : Réfection totale du muret de clôture Hent Pen Park dans le cadre d'un alignement

1) Localisation des travaux :



2) Description des travaux :

Les travaux consistent en la démolition et la reconstruction d'un muret de soutènement sur toute la longueur de la propriété privée existante (environ 60 mètres). Le muret de pierres sèches sera démolit et remplacé par un muret en parpaing enduit de même hauteur (environ 20 cm au-dessus du niveau du terrain naturel côté propriété privée). Le muret en parpaing devra être implanté en limite sur voie suivant le plan d'alignement réalisé par le géomètre. Un soin particulier sera apporté **au maintien de la haie** sur la propriété privée.



emprise du mur à démolir et reconstruire

3) Délais

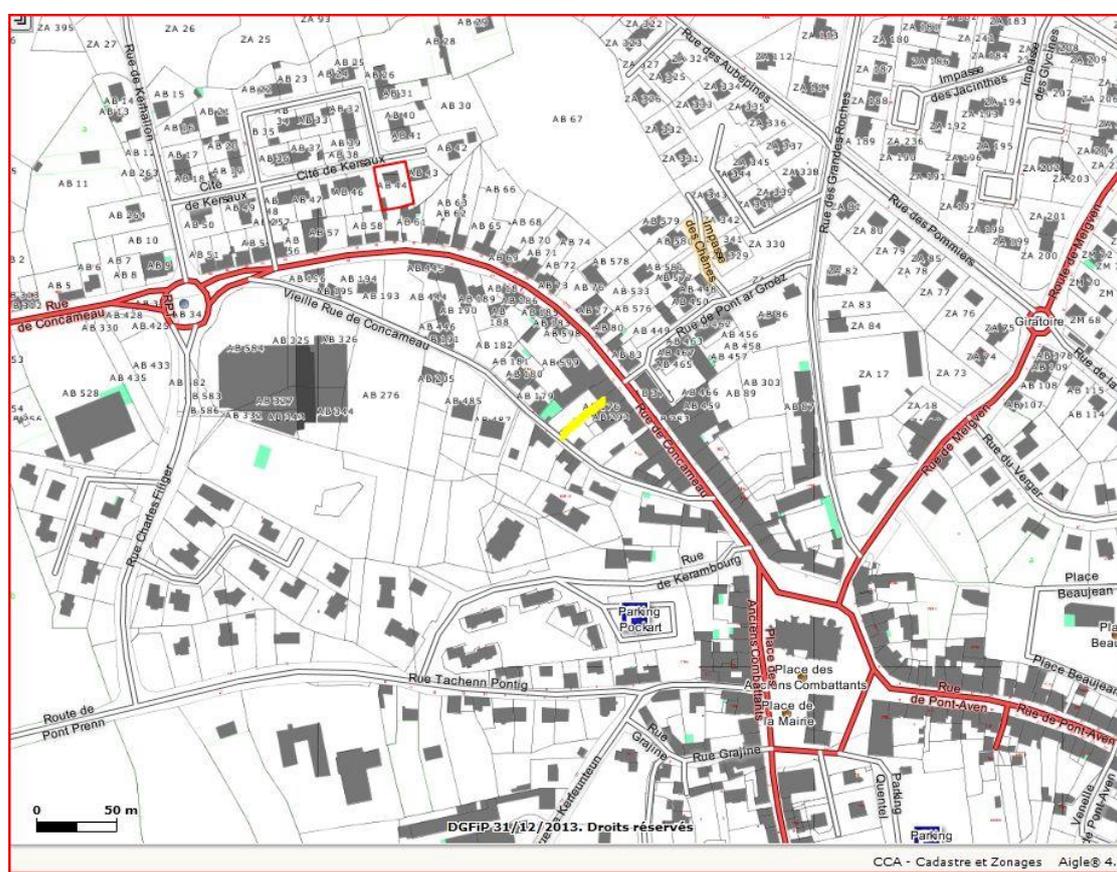
Les travaux pourront être réalisés à partir du 1^{er} septembre. Le candidat proposera un échéancier stipulant les dates de début et de fin de chantier.

Lot n°3 : Réfection totale d'un mur de clôture mitoyen vieille rue de Concarneau





1) Localisation des travaux :



2) Description des travaux :

Les travaux consistent en la démolition du mur en pierres et la reconstruction d'un mur en parpaing enduit en lieu et place du mur détruit (environ 30 mètres). Ce mur devra avoir une hauteur de 1m50 par rapport au terrain naturel.

Option : parement du mur sur 5 mètres de long côté ouest uniquement (parcelle AB 177).



partie en rouge : option parement pierres

côté AB 177.

Fin du nouveau mur :



3) Délais

Le candidat proposera un échéancier stipulant les dates de début et de fin de chantier.